

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS

POUR LE CLERGÉ

Vol. I 15 SEPTEMBRE 1898 No 2

ŒUVRE EXCELLENTE

PARMI toutes les œuvres pieuses que nous devons nous efforcer de faire fleurir parmi les fidèles, il en est peu qui surpassent en excellence celle connue sous le nom de *l'Union de Prières*. Fondée à Montréal en 1851, par un prêtre dont le souvenir sera longtemps vivace parmi les pauvres, M. Picard, S.S. et affiliée dès l'origine à l'ordre des religieux Prémontrés de Saint-Norbert, elle s'est bien vite répandue par tout le pays, et ses associés se sont bientôt comptés par centaines de mille. Elle a été honorée par le Saint Siège de plusieurs Brefs, et les indulgences considérables qui lui ont été accordées ont encore servi puissamment à sa prodigieuse extension.

Au reste, il semble qu'il suffise de connaître les avantages qu'elle procure et la facilité des obligations qu'elle impose pour que, sans hésiter un instant, pour peu qu'on ait la foi, que l'on soit riche ou pauvre, jeune ou avancé en âge, on se fasse un bonheur de s'inscrire sur les registres de cette association.

Nous n'avons pas seulement en vue ce qui pour un bon nombre peut paraître, bien à tort, l'objet principal de l'*Union de Prières* : savoir, l'assurance donnée, en retour d'une modique contribution, d'une sépulture et de funérailles religieuses convenables. Sans doute ceci est déjà beaucoup ; mais c'est de l'ordre temporel, et par conséquent secondaire. De plus, les pauvres seuls en peuvent être touchés, les riches comptant sur leur fortune pour recevoir, même après leur mort, tous les honneurs que donne le monde.

Il faut reconnaître cependant que, même pour une famille à l'aise, mais éprouvée par la maladie, le chômage et le deuil, l'*Union de Prières* offre une ressource sans laquelle on serait exposé parfois à côtoyer la gêne, et peut-être subir les atteintes de la misère.

Mais outre ce bien appréciable à prix d'argent, il y a les avantages spirituels, beaucoup plus grands en eux-mêmes, offerts à tous les associés, dont les riches, devraient, tout comme les pauvres, tirer le plus de profit possible pour leur âme.

L'*Union de Prières* forme une famille dont les intérêts spirituels sont mis en commun en présence de la mort et de l'éternité. Ses membres sont placés sous la protection de saint Joseph le patron de la Bonne Mort ; chaque jour, tous doivent dire un *Pater* et un *Ave* pour le dernier décédé dans l'*Union* et répéter la même prière en faveur du premier qui mourra. Puis, autant que possible on assiste aux funérailles des confrères, ou au moins on s'unit d'intention au saint sacrifice ; de plus chaque année, un service solennel est célébré pour tous les associés défunts, ce qui remplace les services anniversaires, dont malheureusement les familles laissent disparaître la pieuse coutume. Et enfin, à certains jours de l'année, notamment durant le mois de novembre,

on invite les membres de l'*Union* à offrir la sainte communion et autres exercices de piété en faveur des associés défunts. Toutes ces considérations ne suffisent-elles pas, en dehors même du bénéfice temporel, à prouver que l'*Union de Prières* est éminemment populaire, chrétienne, catholique dans toute la force du terme. N'est-il pas vrai que tous, riches et pauvres, trouveraient leur avantage à en faire partie ?

Note.—L'*Union de Prières* de Sainte-Cécile de Valleyfield est diocésaine.

C'est durant le mois d'octobre que se paient les contributions annuelles.

PERSONNES ET CHOSES ETRANGES

QUE faut-il penser de certains personnages, et des choses étranges qu'ils publient actuellement, ou dont ils sont l'occasion ? Nous voulons parler spécialement de Melle Couédon, Léo Taxil, Dr Bataille, Melle Diana Vaughan, du Grand Coup et de diverses autres prophéties récentes, et enfin des apparitions merveilleuses rapportées dans les journaux il y a peu de temps.

Réponse.—Nous ne pouvons pas mettre sur le même pied tout ce qui est énuméré ci-dessus.

Melle Couédon, la voyante parisienne, a terminé provisoirement un rôle éphémère qui a fait des dupes en grand nombre. D'elle il ne sera plus autrement question.

Léo Taxil est dans la lutte, à corps défendant ; il a été ennemi acharné de l'Eglise et de tout ce qui tient à l'Eglise. Son œuvre de réparation est encore incomplète.

Le mal immense causé librement et froidement par l'impie à la religion autorise à demander au converti quelque chose de plus que des brochures contre ses anciens compagnons d'armes dans l'armée du diable. Il est permis d'espérer qu'il répondra à l'attente générale.

« Docteur Bataille » est un pseudonyme qui, assure-t-on, couvre plusieurs personnalités de mérite inégal, ce qui n'ajoute rien à l'autorité de l'œuvre commune. Quoique l'on puisse penser de la véracité générale des récits contenus, par exemple, dans le *Diable au XIX siècle*, chose sur laquelle les opinions seront longtemps partagées, il est certain qu'ils n'offrent guère d'édification pour le lecteur catholique ordinaire, et que les gravures même ne sont pas toutes sans danger pour les âmes innocentes et pieuses. Le bien véritable produit parmi les fidèles par une publication de ce genre est pour nous très problématique. Nous admettons toutefois que la lecture peut en être utile aux hommes instruits, calmes et sérieux qui ont à prendre une part active dans le mouvement social et religieux, et surtout dans la lutte contre la franc-maçonnerie.

A ceux que les écrits du Docteur Bataille ont bouleversés parce qu'ils ont cru n'y voir que des choses nouvelles, entièrement inouïes, et qui croient que l'action du diable dans le monde et le culte qu'il obtient sont une spécialité de notre temps, nous conseillerions de lire un ouvrage autrement fait, à base essentiellement théologique et qui dissipera complètement leur illusion : nous voulons parler de *La Mystique de Gorrès*.

Melle Diana Vaughan, ancienne Luciférienne, paraît sincèrement convertie. Elle s'est livrée à la piété. Puis elle publie des ouvrages substantiels, fortement documentés ; elle fait de l'histoire contemporaine. De ce qu'elle avance, elle donne des preuves à peu près irréfuta-

bles. Ce qui est douteux, elle le donne comme tel. De plus, elle ne retire de ses œuvres pour elle-même aucun bénéfice ; tout va aux œuvres pies ; ceci est une garantie de sa sincérité. Ajoutons qu'elle a reçu de très haut des encouragements fort précieux.

Le *Grand Coup* a dû surprendre son auteur lui-même par le bruit qu'il a fait, l'éclat qu'il a produit. Pour ce pamphlet aussi nous nous demandons le bien qui en est résulté pour l'Eglise et pour les âmes. Chose très remarquable et malheureusement restée inaperçue pour un grand nombre, c'est que cet écrit étrange et fantaisiste n'a pas même l'*imprimatur* épiscopal essentiellement requis pour les ouvrages traitant de pareille matière.

Nous rangeons sous la même rubrique de *vaines et dangereuses* toutes les prédictions et prophéties plus ou moins sinistres qui courent le monde sans avoir pu fixer leur domicile dans aucun ouvrage sérieux approuvé par qui de droit.

A l'égard de toutes ces choses qui sortent de l'ordre ordinaire, et dont l'effet premier sinon exclusif, est de saisir l'imagination et de l'exalter, le plus sage pour tous, et surtout pour le prêtre, est de suivre exactement la ligne de conduite tenue par l'Eglise. Que fait-elle ? A moins de preuves immédiates et manifestes à l'appui ou à l'encontre du caractère surnaturel des faits rapportés, elle garde d'abord une réserve absolue ; suivant le conseil de l'apôtre, elle ne se fie pas à tout esprit, mais forte de l'assistance divine, elle examine à loisir si cet esprit vient de Dieu. Elle sait que pour perdre les âmes, Satan sait même se transformer au besoin, et prendre les apparences de l'ange de lumière. Se réservant de porter, s'il y a lieu, un jugement définitif qui consacrerait ou condamnerait, selon ce que le temps et l'examen lui auront fait connaître sûrement, elle nous met en garde

avec saint Paul contre les fables ineptes et puériles, et les nouveautés ; elle veut surtout que dans le ministère de la prédication, le prêtre s'en tienne strictement à la vérité, et que se gardant bien d'anticiper sur le jugement authentique qu'il lui appartient à elle seule de porter, il ne substitue jamais à l'enseignement de la doctrine et de la morale catholiques qu'il doit uniquement prêcher, des choses toutes profanes, dépourvues de certitude, et tout à fait étrangères au ministère sacerdotal.

Comme conclusion nous dirons qu'il est bon de suivre toutes ces choses afin de n'être pas privé de renseignement sur ce qui préoccupe l'opinion ; mais qu'il ne faut pas leur donner le temps qui devrait appartenir à des études plus nécessaires et plus conformes à notre état ; surtout qu'il ne faut jamais transporter en chaire ces sujets dont saint Paul nous dirait certainement comme autrefois à son disciple Timothée :

Profana autem, et vaniloquia devita : multum enim proficiunt ad impietatem...

Stultas autem et si le disciplina quæstiones devita...

LE PELERINAGE ECCLESIASTIQUE

A REIMS

Sous ce titre, M. l'abbé Lemire, le député d'Hazebrouck a répondu par la lettre suivante, à celle de Mgr Isoard publiée dans notre dernière livraison.

Paris, le 23 juillet 1896.

Monsieur le rédacteur en chef, de *L'Univers*,

 AVEC une bienveillance marquée, et pour laquelle je vous remercie beaucoup, vous ouvrez les colonnes de *l'Univers* aux explications que

motive, de la part des organisateurs du pèlerinage ecclésiastique de Reims, la lettre de Mgr Isoard, évêque d'Annecy.

Ces explications sont faciles.

A l'occasion du centenaire du baptême de Clovis, quelques prêtres ont cru qu'il serait bon d'aller prier ensemble à Reims ; mais qu'il serait meilleur de compléter la prière par l'édification réciproque, par l'encouragement à l'action et par la mise en commun des industries du zèle.

Cette idée a été soumise à d'éminents supérieurs ecclésiastiques, et, après avoir reçu leurs encouragements une circulaire a été rédigée, pour indiquer les moyens d'exécution.

Il est dit :

« Sans engager de discussion de doctrine, on désire mettre en lumière ce qui se fait ou se tente de divers côtés, pour favoriser la piété, développer la science, exciter le zèle et augmenter l'union parmi les prêtres français. »

Les organisateurs répètent, à plusieurs reprises, qu'ils n'ont eu en vue qu'un travail de *constatation*, que leur méthode est la méthode d'*observation*, qu'ils demandent qu'on leur signale des *faits, des résultats*.

Afin de faciliter les réponses, ils ont rédigé un questionnaire. Ce questionnaire est forcément détaillé et vaste, parce qu'on a voulu d'une part éviter les discussions abstraites et, de l'autre, permettre au plus grand nombre possible d'ecclésiastiques d'indiquer les choses positives et pratiques qu'ils constatent autour d'eux.

Joindre des réunions d'édification et de zèle à des réunions de prière, cela n'avait soulevé aucune objection.

On nous encourageait même beaucoup, on nous écrivait de divers côtés : « L'idée est bonne, restons entre nous, prêtres ; disons-nous fraternellement ce que nous faisons, ce qui nous a réussi. Sans tracer le devoir d'autrui, et sans critiquer qui que ce soit, autour de nous, au-dessus de nous, tâchons de nous entr'aider mutuellement, de nous édifier. Nous faisons tant de choses aux quatre coins de la France, tant de choses qu'on ne sait pas, et qu'il suffirait de savoir, pour les imiter ! Pourquoi ne pas les dire à Reims, au berceau de la France chrétienne, et à l'occasion de ce beau centenaire ? »

Des concours précieux et des approbations très hautes sont venus à la commission d'initiative.

Elle n'a pas demandé de publier les noms, estimant qu'il est peu convenable de mettre l'autorité en cause à tout propos, et que ce serait détruire l'esprit d'initiative, parmi les prêtres, que de leur appliquer certaine maxime fort commode, à savoir que ce qui n'est pas approuvé publiquement est défendu.

Ce n'est pas d'ailleurs ce que nous reproche Mgr l'évêque d'Annecy.

Il reconnaît les bonnes intentions des organisateurs du pèlerinage, mais il signale les dangers possibles des réunions d'ecclésiastiques.

Si ces dangers étaient réels, si quelques prêtres se donnaient effectivement la mission de représenter, en dehors des évêques, tout le clergé de France, s'ils avaient la prétention de rédiger des vœux impératifs, à dicter aux évêques, si toute réunion de prêtres aboutissait nécessairement à cela, à cette espèce de presbytérianisme, que Mgr Isoard nous permette de dire que nous n'irions pas à Reims, qu'aucun de nos adhérents ne serait avec ces prêtres et que Sa Grandeur elle-même aurait le

devoir de prendre contre eux d'autres armes qu'un article de journal.

Mais, n'exagérons rien ; elle a voulu tout simplement ouvrir les yeux et donner un avertissement.

Nous la remercions de nous avoir signalé des périls que, de bonne foi, nous ne soupçonnions pas, et de nous avoir publiquement mis en garde contre des tendances qui n'étaient pas dans notre pensée et qui resteront, Dieu aidant, en dehors de nos paroles et de nos actes.

Monseigneur conclut par ces paroles :

« Ce qu'il y a tout d'abord à faire, c'est d'être prêtre dans toute l'étendue de ce mot sacré, prêtre autant qu'il est possible de l'être. »

C'est précisément parce que nous dire les uns aux autres ce que nous faisons de bien nous a paru le moyen d'être plus prêtres et que pratiquer entre nous l'union tant conseillée aux autres, nous a semblé une force pour le zèle et un appui pour la vertu ; c'est pour cela que les réunions de Reims ont été décidées, et c'est dans cet esprit qu'elles seront tenues.

Nous souhaitons vivement que les prières et les sacrifices que l'on s'impose dans cette vue, que les nombreux et dévoués concours qui sont assurés permettent de réaliser quelque bien.

Nous ne désespérons même pas d'être un jour approuvés par Mgr Isoard. Il sait très bien qu'il nous serait plus facile de ne rien tenter. Mais ce serait là pratiquer le « système du moins possible. » Ce système n'est pas celui de l'évêque d'Annecy ; il l'a dit très haut. Il n'est pas non plus le nôtre.

Agrérez, monsieur le rédacteur en chef, mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour la commission d'initiative du pèlerinage ecclésiastique de Reims.

L'abbé LEMIRE, *président.*

REGLES

Concernant la juridiction pour prêcher et confesser dans le diocèse de Valleyfield.

1o Tout ce qui est marqué dans l'Ordo de Montréal concernant la juridiction s'applique de la même manière aux prêtres du diocèse de Valleyfield et des paroisses limitrophes.

2o Tout prêtre ayant charge d'âmes est autorisé à inviter, pour prêcher et confesser dans les limites de son territoire, tout autre prêtre *en activité de service* dans ce diocèse de Valleyfield.

3o Messieurs les curés ont les facultés nécessaires pour communiquer juridiction et permettre de prêcher et confesser, dans leur paroisse, aux prêtres étrangers, dont ils ont fourni une liste qui a été signée par l'évêque.

4o Pour les autres cas particuliers, on devra recourir à l'Ordinaire.

Les confesseurs extraordinaires sont les mêmes que l'année dernière.

LE VENERABLE CURE D'ARS

La Congrégation solennelle tenue au Vatican le 26 juillet, devant le Pape, pour proclamer l'héroïcité des vertus du vénérable M. Vianney, curé d'Ars, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante :

« Præclara iterum hodierna die sese Nobis dat lætandi occasio, hoc promulgato decreto, in causa Ven. Servi Dei, Joannis Baptistæ Vianney, qui, ut modo audistis, curionum e clero sæculari extitit exemplar insigne.

« Libet vero præcipue gratulationem nostram significare Galliæ, quæ de lectissimo hoc alumno suo iure gloriatur ; eiusdemque interposita apud Deum ope, nobilissimæ genti meliora tempora ac feliciora ominari. Hoc nempe imo ex corde dolemus, quam acriter nunc in Gallia, non minus ac in Italia, improbæ et exitiosæ sectæ passim invalescant et dominantur impune. — Non exaruit quidem nativa Gallorum virtus, semper expectata et generosa ad res egregias pro catholico nomine domi forisque patrandas. At publicus religionis honor, heu ! quantum mutatus ab illo est, qui eam gentem per longam et illustrem maiorum seriem mirum in modum nobilitavit.

« Deprecatore igitur Joanne Baptista Vianney Galliam suam benignissime respiciat Deus, et ad pristinam gloriam, maxime ex religione partam, aliquando reducat. »

Voici la traduction de ce discours :

« De nouveau s'offre à Nous aujourd'hui une excellente occasion de Nous réjouir en promulguant ce décret dans la cause du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste Vianney, qui comme vous l'avez entendu rappeler tout à l'heure, fut au sein du clergé séculier un admirable modèle.

« Nous Nous plaisons surtout à exprimer Nos félicitations à la France qui se glorifie à bon droit de cet illustre enfant ; que grâce à l'intercession de celui-ci, des temps meilleurs luisent pour cette très noble nation. Nous Nous affligeons en effet du fond du cœur en voyant avec quelle force en France non moins qu'en Italie, des sectes malhonnêtes et funestes exercent leur domination.

« Elle n'est pas tarie cependant, cette vertu des Fran-

çais, toujours ardente et toujours généreuse pour accomplir, soit dans le pays même soit au dehors de grandes actions pour la foi catholique. Mais en ce qui concerne les honneurs publics rendus à la religion, quel changement s'est produit, hélas ! et combien a disparu une vénération qui avait magnifiquement illustré ce peuple à travers une longue et brillante suite de générations.

« Qu'à la prière de Jean-Baptiste Vianney, Dieu regarde favorablement cette France qui est sienne, et la ramène un jour à la gloire antique qu'elle dut surtout à la religion. »

EN ARMENIE

La vérité sur le massacre d'Orfa. — Récit d'un Orfalli
échappé par miracle

Un jeune Arménien catholique qui a fait ses études dans un des collèges établis par les religieux français et est recommandé par les missionnaires, fait le récit suivant :

LE 15 octobre, j'étais au village de Merdjrihan, à quatre lieues d'Orfa, parmi mes laboureurs et domestiques. Réunis au coin du feu, nous causions de la récolte de l'année et ils m'écoutaient attentivement, lorsque trois cavaliers rentrent de la ville et annoncent que le gouvernement a reçu l'ordre de faire mettre à mort tous les ghiavours (infidèles, blasphémeurs). J'étais le seul chrétien en ce lieu. Mes domestiques même s'armaient contre moi, malgré mes prières et mes supplications.

Ne voyant personne pour me défendre, je me confiai à Dieu protecteur des innocents. Les Kurdes s'appro-

chèrent de moi en délibérant au sujet du genre de mort qu'on m'infligerait, et j'entendis la voix d'un domestique, Saïd, que je considérais comme le plus fidèle, qui disait en kurde : « Il faut le couper en morceaux. » Je pris la fuite, ne sachant que faire à l'approche de la mort ; tout à coup j'aperçus près de là une femme arabe. Elle me regardait d'un air de pitié. Je me dirigeai de son côté en criant : « Amina, au nom d'Allah ; sauvez-moi. » Cette femme se redressa courageusement et dit aux assassins qui me poursuivaient : « Mikaël, en se réfugiant vers moi, est devenu mon fils, et si une goutte de sang tombe de lui, par Allah ! j'armerai tous les Arabes contre vous, et pour chaque goutte je tuerai un de vous. » Les Kurdes, craignant les menaces d'Amina, vu la grande influence des Arabes dans les environs, s'en retournèrent furieux de leur insuccès.

La généreuse Amina me conduisit dans sa tente et, pour accomplir son devoir d'hospitalité, elle me sacrifia le seul mouton qu'elle avait, et puis elle me fit escorter par 150 cavaliers de sa tribu, et j'arrivai sain et sauf au sein de ma famille. Ma pauvre mère, en me voyant, s'évanouit dans mes bras. On lui avait annoncé que j'étais massacré.

Le dimanche, 15 octobre, le banquier Boghos avait reçu un coup de poignard d'un Turc. Il expira au bout d'un quart d'heure. Un groupe d'Arméniens réussit à arrêter le Turc. Un soldat de la garde, ennemi de l'assassin, trouva une occasion favorable pour se venger. Profitant du tumulte, il le tua à coups de bayonnette, et dit au gouvernement qu'il avait arraché ce cadavre aux mains des infidèles. Ce jour-là, la ville était sens dessus dessous. Le soir on n'entendait que les coups de fusil et les cris des mahométans qui disaient qu'il fallait tuer tous les ghiaours. Le gouvernement avait de suite

télégraphié à la Sublime Porte, que les Arméniens s'étaient révoltés, afin que l'autorité centrale envoyât l'ordre de les massacrer. Lundi matin, les Turcs allèrent au marché et se mirent à battre les chrétiens, et pillèrent les boutiques. La police, loin de les retenir, les encourageait. Bientôt tous les magasins des chrétiens furent saccagés. Les femmes mêmes prirent part au butin.

Je remarquais ce hideux spectacle de la maison, et je frissonnais à la vue de ces monstres. Un grand bruit annonça leur arrivée. Ils criaient toujours : « Gloire à Mahomet et mort aux ghiawours. » Ils commencèrent par briser à coups de pelle les portes des maisons qui se trouvaient à l'écart, égorgèrent les hommes et enlevèrent les vivres. Les Arméniens du centre réussirent à repousser la foule et même les soldats qui prenaient la meilleure part du butin.

Deux mille magasins furent entièrement pillés, ainsi que 300 maisons. Il y a eu 200 morts et 300 blessés, Arméniens et catholiques, et 4 morts parmi les Turcs. Hélas ! les musulmans n'étaient pas encore assouvis. Mardi, le gouvernement assembla l'armée de réserve, composée des indigènes et des Kurdes, leur distribua des armes de toutes sortes et les envoya tous vers les quartiers chrétiens. En vain, nous supplions, déclarant que nous sommes des sujets fidèles, que nous payons toujours nos impôts. Cette horde de bandits, la plupart en haillons, se dirige vers nous ; ils s'efforcent de nous tuer, mais ils ne réussissent pas. Les chrétiens résistent courageusement, d'autant plus que ces lâches voulaient toujours tuer sans risquer leur peau. Ce jour-là, 130 des nôtres furent massacrés. Les musulmans s'en allèrent furieux de cet insuccès relatif et songèrent à recourir à d'autres moyens.

Ils firent bloquer tous nos quartiers par des soldats,

et empêchèrent l'entrée des vivres. Les Ulémas, les mollahs, récitèrent les versets du Koran où Mahomet se montre le plus enflammé contre les chrétiens. Il répètent que tuer un ghiaour est l'acte le plus agréable à Allah et au Prophète. Les assassins s'écrient en pleine rue : « Si nous ne supprimons ces ghiaours, nous n'aurons jamais le Paradis. » Des femmes turques encouragent leurs enfants de huit à dix ans en leur disant : « Si vous ne pouvez pas tuer, plantez votre couteau dans les gorges des moribonds. En accomplissant cet acte, vous deviendrez ghazi (conquérants). » Nous souffrons d'indescriptibles tortures ; des femmes sont outragées et suppliciées. Enfin, après deux mois de siège, après avoir payé 10,000 livres turques comme bakchich au gouvernement, au moment où nous allions mourir de faim, les autorités feignent de prendre en considération nos souffrances. Le gouverneur, sous ce prétexte, se fait livrer les armes possédées par les chrétiens et jusqu'aux couteaux de cuisine.

Dix jours passèrent dans la plus grande tranquillité. Les musulmans nous encourageaient en nous distribuant de quoi vivre. Toute crainte était dissipée et nous pensions que c'était la fin de nos épreuves. Hélas ! ce n'était que passer. Le 28 décembre, j'étais dans ma chambre. A ma grande surprise, j'entends des coups de fusils. Les balles commencent à pleuvoir. Je rejoins toute ma famille et je la vois dans une grande confusion. Une centaine d'Arméniens effrayés se réfugient chez nous. Ma mère, mes sœurs se jettent dans mes bras et me disent : « Aujourd'hui on va nous tuer, mourons en bons chrétiens, ne deviens pas Turc. » Je tranquillisai ma pauvre famille, et puisque nous n'avions personne pour nous défendre, nous nous sommes confiés pour la seconde fois à Dieu.

On commença à attaquer les maisons avec une rage féroce, que les soldats excitaient au son de la trompette et les femmes au son du zoulghout (sorte de cris de joie et d'encouragement). Nous ne savions que faire, nous n'avions pas même un canif pour nous défendre ; dans cette situation critique, j'entends, au milieu de ce vacarme, la voix de mon père qui disait : « Mon Dieu, faites que ma famille ne subisse pas d'infâmes outrages ; mais qu'elle meure d'une mort honnête, » et nos sœurs de le tranquilliser en disant : « Nous nous ferons massacrer ; nous ne laisserons pas à ces monstres le temps de nous outrager ; » tandis que d'un autre côté les cris de nos voisins tombant sous les coups des fanatiques nous faisaient frémir. Les Turcs égorgeaient, ils mettaient à feu et à sang tout ce qu'ils rencontraient, jeunes ou vieux, hommes ou femmes. Je passe sous silence de monstrueux attentats. Des chrétiens et des chrétiennes sont mutilés, écartelés, mis à mort après de longues et épouvantables tortures. On tue les enfants avant les parents ; des mères sont contraintes d'écraser leurs petits sous leurs pieds. Des brutes outragent même les cadavres des infortunées créatures qui s'étaient donné la mort pour se soustraire à leurs excès.

La tuerie ne cessa qu'à la tombée du jour. Cette nuit-là les soldats enlevèrent des centaines de jeunes filles de 10 à 12 ans. Toute la famille de mon oncle maternel Boutros Aslanian, composée de 13 personnes, fut horriblement massacrée. Une de mes cousines fut enlevée. Tous nos biens ont été pillés.

Dimanche au point du jour, on entendit de nouveau le son de la trompette et les Turcs recommencèrent le massacre. A midi, ils se portèrent vers la cathédrale où 3,500 personnes s'étaient réfugiées ; l'entassement était tel qu'on s'écrasait. Il y avait cent caisses de pétrole

dans la cour, les Turcs, en les voyant, eurent une idée terrible. Ils versèrent du pétrole dans l'église puis y mirent le feu. En peu d'instants, les 3,500 personnes furent dévorées par les flammes.

L'archevêque Khorène Mikhtarian, en contemplant ces scènes, fut tellement ému qu'il se coupa les artères et, trempant la plume dans son sang, il écrivit au gouvernement pour dénoncer ces horreurs.

Les Turcs poursuivirent leurs méfaits jusqu'au soir. Ils tuèrent presque tous les chrétiens, ne laissant que des enfants et de vieilles femmes, qui, défigurés, erraient en haillons.

Le nombre des morts monte à douze mille, dont deux mille catholiques et protestants. Parmi les Turcs, il n'y a eu que deux morts, écrasés par la multitude.

Dans ce carnage, le tyran Seid Ahmed et quelques notables de la ville se sont signalés par des cruautés sans bornes. La mission d'enterrer les chrétiens fut confiée aux Juifs. Ils en emplirent trois citernes au Toulfoudour.

Après cet horrible désastre, j'ai pu m'échapper, déguisé en Turc. Après des souffrances énormes, je suis arrivé à Paris. Je m'empresse de vous faire mon récit, monsieur le rédacteur, et, en terminant, je dis que l'Europe s'est faite la complice responsable de la barbarie turque. Elle pouvait empêcher ces tueries, elle n'a pas voulu.

La Porte promet aux puissances la tranquillité et, en même temps, laisse égorger les pauvres chrétiens innocents.

La situation actuelle des Arméniens échappés aux massacres est des plus alarmantes. Ils vivent sous conditions, portant la tunique bleue et le turban noir, signe de leur esclavage. L'Europe, en voulant nous fai-

re accorder un peu de liberté, nous a réduits à la plus noire misère. Le fanatisme des musulmans nous menace d'une tuerie générale.

Dire que toutes ces scènes se passent aux approches du XXe siècle ! C'est affreux ! c'est ignoble ! c'est incroyable !...

NOMINATIONS

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, a fait les nominations suivantes :

MM. les abbés J. Giguère, curé à l'Assomption ; L. de G. Casaubon, curé à Sainte-Dorothée ; L. Perrault, curé à Sainte-Théodosie ; N.-A. Dugas, curé à Saint-Luc ; J. Demers, chapelain à Longueuil ; P.-O. Châtillon, chapelain à Saint-Laurent ; H.-J. Jacques, vicaire à Terrebonne ; E. Beaulac, vicaire à Berthier ; G. Payette, vicaire à Saint-Vincent à Montréal ; J. Dubeau, vicaire à Saint-Jacques à Montréal ; A. Cloutier, vicaire à Saint-Jacques à Montréal ; F.-X. Lussier, vicaire à Saint-Patrice à Montréal ; F.-X. Chalifoux, vicaire à Notre-Dame-de-Grâce ; A. Perras, vicaire à Lacolle ; A. Arbour, vicaire à Berthier ; J. O. Forest, vicaire à Hochelega ; D. Côté, vicaire à Contrecoeur ; J. Chagnon, vicaire à Saint-Lin ; L. Laporte, vicaire à Saint-Roch ; C.-O. Mousseau, vicaire à Saint-Gabriel de Brandon ; J. Descarries, vicaire à Saint-Michel.

EPHEMERIDES

Il y a eu vingt-cinq ans le 7 juillet dernier que Pie IX a ratifié par ses Lettres apostoliques, le Décret de la S. C. du 23 mai 1871, concédant à saint Alphonse Marie de Liguori, le titre de Docteur de l'Eglise.

* * *

Des fêtes très solennelles, auxquelles on a préludé par un grand nombre de pèlerinages et de Congrès catholiques, vont être célébrées à Reims, au mois d'octobre prochain, pour marquer le quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

A l'occasion de ces fêtes, par un Bref en date du 8 janvier 1896, Sa Sainteté Léon XIII a accordé un Jubilé extraordinaire à toute la France.

Léon XIII, qui travaille avec tant d'ardeur et de confiance au retour des dissidents d'Angleterre à visité autrefois ce pays. C'était en 1844, alors qu'il était Nonce à Bruxelles. Il a même été présenté à la reine par le célèbre converti, le Révérend Ignace Spencer. Durant un séjour d'un mois à Londres, Mgr Pecci a officié à l'église Sainte-Marie, qui servait alors de cathédrale, et à l'église des italiens à Lincoln's Inn Fields.

* * *

On sait que Léon XIII, dans son désir de favoriser efficacement les progrès de la science a fait installer naguère un Observatoire au sommet de la tour Léonine du Vatican. Or, à tous les instruments qui formaient déjà la richesse de cet observatoire, on vient d'ajouter toute une série d'appareils sismiques, qui permettent d'analyser et d'enregistrer toutes les circonstances d'un tremblement de terre, et en général les oscillations et secousses produites dans le sol par une cause quelconque telle qu'une explosion, le passage d'un train, etc. Ces travaux ont été exécutés par deux savants religieux les RR. PP. Lais et Bertelli.

Ajoutons que M. le marquis de Mauroy vient de donner au Souverain Pontife une importante collection minéralogique, de onze cents échantillons comme pierre d'attente d'un nouveau musée attaché à l'observatoire. L'église dans la personne de ses Pontifes est toujours le premier et le plus sincère ami de toute véritable science.

* * *

Un citoyen catholique de New-York, monsieur Eugène Kelly, décédé récemment, après avoir fait de son vivant des bonnes œuvres considérables a encore légué, par testament, la somme de \$54,750 pour être distribuée, par Mgr l'archevêque, entre les diverses institutions charitables de la ville.

Ces exemples devraient être connus de nos riches catholiques, qui mettraient de même volontiers dans leur testament une clause pour Dieu et les pauvres, ... s'ils y pensaient.

* * *

Un congrès extraordinaire est convoqué à Québec par la société Saint-Vincent-de-Paul, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation au Canada. Ce congrès durera quatre jours, du 5 au 8 décembre. Toutes les conférences locales du pays sont invitées à y prendre part. Le programme comprend des offices religieux, messes, sermons, saluts, et même un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré ; des rapports, des conférences et des discussions, sur tout ce qui intéresse la société ; une visite aux établissements de charité, une grande séance dramatique et musicale, et l'érection, dans la chapelle du Patronage, d'une statue de saint Vincent de Paul comme monument des Noces d'Or.

Ces fêtes, qui seront très solennelles, auront pour résultat de faire connaître une partie des œuvres admirables qui existent déjà parmi nous pour le soulagement des membres souffrants de Jésus-Christ, et aussi de donner un nouvel et puissant essor au développement de ces mêmes œuvres, et au règne de la sainte charité au milieu de notre population.

* * *

Le Rme Père Sébastien Martinelli, Prieur Général des Ermites Chaussés de Saint Augustin, a été nommé au poste de Délégué Apostolique aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, laissé vacant par la promotion au cardinalat de Mgr Satolli.

Le nouveau délégué, frère de feu le cardinal T. M. Martinelli, est Toscan de naissance, et âgé de 48 ans. Il a été élu Prieur de son Ordre à Rome le 28 septembre 1889.

* * *

Par décret de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 8 août, le P. Champagnat, fondateur de la Société des Petits Frères de Marie, vient d'être proclamé Vénérable.

Le P. Champagnat était né à Marthes, dans la Loire ; il avait fait ses études ecclésiastiques au petit séminaire de Verrières et au grand séminaire de Lyon. C'est à la Valla (Loire), où il avait été envoyé comme vicaire, qu'il jeta les premiers fondements de sa congrégation, qui compte aujourd'hui plus de 6,000 membres répandus dans le monde catholique tout entier.

Nous avons l'avantage de posséder parmi nous, à Sainte-Martine, une maison des Petits Frères de Marie.

* * *

Le nouveau séminaire de Dunwoodie a été béni au milieu des plus grandes pompes mercredi le 12 août dernier. La cérémonie a été faite par S. G. Mgr Corrigan, archevêque de New-York. Ensuite une messe pontificale a été chantée dans la chapelle du séminaire par S. E. le cardinal Satolli. Dix évêques étaient présents, avec plus de trois cents prêtres, à la tête desquels se trouvait M. l'abbé Captier, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice à laquelle a été confiée la direction du séminaire.

* * *

Le Pape, à l'occasion de sa fête, a tenu cercle le 16 août à midi dans la bibliothèque privée du Vatican. L'assistance comprenait douze cardinaux, plusieurs évêques et prélats, des représentants de la noblesse romaine et des associations catholiques de Rome.

Léon XIII a exprimé ses remerciements pour les félicitations qui lui étaient adressées ; il s'est entretenu avec les cardinaux

et a fait l'éloge du cardinal Monaco LaValetta, récemment décédé. Il a demandé des éclaircissements au sujet du prochain congrès eucharistique d'Orvieto et du congrès antimaçonnique de Trente. Enfin, il a promis tout son appui pour le développement des missions catholiques de la Syrie et de l'Afrique méridionale ; puis il a donné à l'assistance la bénédiction apostolique.

Le Pape, qui est en très bonne santé, a parlé d'une voix haute et claire pendant près d'une heure et demie.

* * *

Le cardinal Galimberti mort dernièrement, faisait partie de la Commission Pontificale créée par un *motu proprio*, pour favoriser le retour des dissidents à la véritable Eglise de Jésus-Christ. Les autres membres sont les EE. M. Ledochowski, B. M. Langenieux, M. Rampolla dal Tindaro, V. Vannutelli, H. Vaughan, J. M. Graniello, C. Mazzella.

* * *

A partir du 28 juillet, il y a fusion du *Monde* avec l'*Univers* de Paris. C'est un appoint précieux apporté au grand organe de la presse religieuse de France.

* * *

En France, l'Etat, en comprenant les départements et les communes, compte 527,000 fonctionnaires emargeant au budget pour un total de 637 millions de francs.

* * *

Acheter un mauvais livre ou un mauvais journal, c'est contribuer efficacement, de son exemple et de son argent, à la diffusion du mal. On doit regarder cela comme une faute réelle.

* * *

« *Cet enfant se souviendra toute sa vie qu'un prêtre a été bon pour lui.* » remarquait le Père Milleriault, après avoir rendu service à un petit garçon chargé d'un fardeau trop lourd.

Par une permission bienveillante de Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé C. Guilbault, vicaire à Saint-Antoine à Montréal a été agrégé au diocèse de Valleyfield, où il devient professeur dans le nouveau collège.

*
* *

Après douze ans d'un ministère laborieux au milieu des indiens dans la mission de Saint-Régis, M. l'abbé M. Mainville s'est vu contraint par l'état de sa santé à demander sa mise à la retraite. Monsieur Mainville résidera à l'évêché. Il est remplacé à Saint-Régis par M. I. Bourget.

*
* *

En route pour Reims et Rome : NN. SS. E.-C. Fabre, L.-N. Bégin, E- Gravel, et M. Labrecque.

*
* *

Monsieur l'abbé Joseph Morin, qui vient de célébrer ses noces d'or sacerdotales à Saint-Jacques-le-Mineur, est né le 4 décembre 1823, à Saint-Roch de l'Achigan, fils de Louis Morin et de Marie Perrault dite Châteauguay ; il a été ordonné dans sa paroisse natale par Mgr Gaulin, ancien évêque de Kingston, le 1er novembre 1846 ; il a été successivement vicaire à Verchères, à Repentigny et à Saint-Ignace du Côteau ; en 1848, curé de Saint-Hilaire, et finalement en 1852, curé de la paroisse qu'il dirige actuellement.

Au confrère vénéré et aimé de tous ceux qui ont le bonheur de le connaître nous disons le plus cordialement possible, après les grandes démonstrations dont il vient d'être l'objet, et qui couronnent dignement une belle vieillesse sacerdotale.

AD MULTOS ANNOS.

DECRETS ET SOLUTIONS

LITANIES DÉFENDUES

PAR un décret du 28 novembre 1895, la Sacrée Congrégation des Rites a proscrit toute récitation publique,

même *en dehors des offices liturgiques*, des litanies qui ne sont pas approuvées par le Saint-Siège.

Il faut donc s'abstenir de chanter ou de réciter dans les églises les litanies du Sacré-Cœur de Jésus, de la Sainte-Face, et toutes les autres qui ne se trouvent ni dans le bréviaire, ni dans les dernières éditions du Rituel Romain.

MESSE DANS UNE ÉGLISE ÉTRANGÈRE

Voici le dispositif d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, approuvé par le Saint-Père le 9 décembre 1895 :

« Omnes et singuli sacerdotes, tam Sæculares quam Regularum, ad Ecclesiam confluentes, vel ad Oratorium publicum, quale censetur etiam oratorium cujusvis religiosæ Familiæ alterutriusque sexus, missas quum Sanctorum tum Beatorum, etsi Regularium proprias, omnino celebrent Officio ejusdem Ecclesiæ vel Oratorii conformes, sive illæ in Romano, sive in Regularium Missali contineantur ; exclusis tamen peculiaribus ritibus Ordinum propriis. »

« Si vero in dicta Ecclesia, vel Oratorio, Officium ritus duplici inferioris agatur, unicuique ex celebrantibus liberum sit Missam de requie peragere, vel votivam, vel etiam de occurrenti feria ; iis tamen exceptis diebus, in quibus præfatas Missas Rubricæ Missalis Romani, vel S. R. C. Decreta prohibent. »

Donc tout prêtre qui célèbre dans une église étrangère, soit chez les réguliers, soit dans une église paroissiale, soit dans un oratoire public, dans les fêtes doubles et au-dessus, doit dire la messe que l'on dit dans cette église, même en vertu d'un indult spécial, et non celle qui correspond à son office personnel. Dans les semi-doubles et au-dessous, il peut dire la messe qu'il veut, c'est-à-dire de Requie, votive, ou de la férie occurrente d'après les rubriques générales sur les diverses messes permises dans les semi-doubles.

Ce décret regarde les religieux en missions d'après un décret supplémentaire du 8 février 1896.

Utrum Regulares, de quibus in casu (c. a. d. occupés à

prêcher au dehors) *comprehendantur sub decreto sacrorum Rituum Congregationis die 9 decembris 1895 edito ?*

Sacra autem Rituum Congregatio, referente subscripto secretario, atque audito voto Commissionis Liturgicæ, omnibus rite perpensis, respondendum censuit : *Affirmative*. Atque ita declaravit ac rescripsit die 8 Feb. 1896.

CAJ. CARD. ALOISI MASELLA, *S. R. C. Præf.*

ALOISIUS TRIPEPI, *S. R. C. Secretarius.*

Ce décret n'offre aucune exception et s'applique même si le prêtre célébrant à un office double de 1ère classe, tandis que celui de l'église ne serait que semi-double. (N. R. T.)

De plus, le sens du décret, le seul qui désormais ait force de loi, est que l'on *doit* toujours se conformer en tout à l'office de l'église dans laquelle on célèbre, qu'il y ait ou non conformité de couleur. A. d. C.

Enfin, seule la chapelle principale des évêques, des séminaires, des collèges, des communautés, des hôpitaux, et des prisons doit être regardée comme Oratoire public dans l'application du décret général du 9 décembre 1895.

Utrum post Decretum generale die 9 decembris 1895 editum, De Missa Conformi Officio Ecclesie vel Oratorii publici, Calendario loci, an vero celebrantis respondere debeant Missæ quæ celebrantur in capellis episcoporum, seminariorum collegiorum, piarum communitatum, hospitalium et carcerum ?

Et sacra eadem Congregatio, referente subscripto secretario, exquisita sententia Commissionis Liturgicæ, reque maturo examine perpensa, proposito dubio respondendum censuit :

« Dummodo agatur de capella principali quæ instar Oratorii publici ad effectum memorati Decreti habenda est.

Affirmative ad 1um, Negative ad 2um. Atque ita rescripsit die 22 maii 1896. »

CAJ. CARD. ALOISI MASELLA, *S. R. C. Præf.*

A. TRIPEPI, *S. R. C. Secret.*

CHEMIN DE LA CROIX

Il est pour le moins douteux qu'on puisse faire valablement le chemin de la croix d'une tribune d'où l'on n'aperçoit que six stations sur les quatorze. Si on peut descendre à la nef il est certainement plus sûr de le faire, pour gagner les indulgences. A. d. C

Ex documentis non constat indulgentias pro pio exercitio Viæ Crucis concessas toties lucrari posse, quoties præfatum pium exercitium iteratur. (S. R. C., 10 sept. 1883).

PORTRAIT DU DÉFUNT SUR LE MAUSOLÉE

An in feretro vel tumulo, dum pro aliquo defuncto exequiæ fiunt, tam præsentem quam absentem cadavere, exponi valeat ejusdem defuncti imago; et quatenus negative, an saltem tolerari possit hujusmodi usus, ubi viget?

Et sacra eadem congregatio, referente infrascripto secretario, exquisita sententia Commissionis Liturgicæ, reque mature perpensa, rescribendum censuit:

Ad dubium: Negative quoad primam partem, et quoad alteram: Curandum ut eliminetur abusus, atque ita rescripsit die 30 aprilii 1896.

CAJ. CARD. ALOISI MASELLA, *S. R. C. Prof.*

A. TRIPEPI, *Sc. ret.*

COURONNES FUNÉRAIRES AUX MURS DES ÉGLISES

An deceat in parietibus ecclesiæ vel publici oratorii, suspendere coronas mortuarias ut inibi maneant?

Et sacra eadem congregatio, ad relationem infrascripti secretarii, exquisito voto Commissionis Liturgicæ, omnibus que mature perpensis, rescribendum censuit: *Negative.*

Atque ita rescripsit die 22 maii 1896.

CAJ. CARD. ALOISI MASELLA, *S. R. C. Prof.*

A. TRIPEPI, *S. R. C. Secret.*

BÉNÉDICTION DES CRUCIFIX, STATUES, ETC

Pour appliquer aux objets pieux, crucifix, statuette, etc., les indulgences apostoliques et les indulgences de sainte Brigitte, il suffit rigoureusement que le prêtre autorisé fasse un simple signe de croix avec l'intention de les indulgencier. Pour une bénédiction proprement dite, faite *privatim* et pour la dévotion des particuliers, le prêtre peut employer la formule du Rituel. A. d. C.

OBITUAIRE

LE chanoine Fleck, frère de Mgr l'évêque de Metz et du R. P. Fleck, S. J., ancien recteur du collège Sainte-Marie à Montréal, vient de mourir à Metz à l'âge de soixante-dix-sept ans. Le chanoine Fleck avait été pendant longtemps professeur de mathématiques au grand séminaire. Avant la guerre de 1870, il était interrogateur à l'École d'artillerie de Metz.

Mgr Laferrière, évêque de Constantine, est décédé le 14 août, à Paris chez les Lazaristes, où il était depuis plusieurs semaines. Mgr Laferrière avait remplacé, il y a deux ans, sur le siège de Constantine, Mgr Combes devenu, après la mort du cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage.

Aux Etats-Unis, Mgr Jeremiah O'Sullivan, évêque de Mobile, Alabama, décédé au mois dernier. Il avait été sacré le 20 septembre 1885.

M. l'abbé J. T. Wagner, curé-doyen de Windsor, Ont., et conseiller épiscopal du diocèse de London, est décédé en Allemagne ces jours derniers.

LE MONDE RELIGIEUX

LE 9 juillet dernier, le Souverain Pontife recevait la députation venue de Viterbe pour lui offrir, comme souvenir de sa première communion, le saint Ciboire dont se servit le cardinal Serevoli, alors évêque de Viterbe, en communiant de sa main, le 21 juin 1821, celui qui devait être le chef auguste de l'Eglise, sous le nom de Léon XIII. Détail curieux, ce Ciboire avait été doré et remis à neuf précisément pour la première communion de 1821.

Le Saint Père, il est superflu de le dire, s'est montré très touché de l'attention si délicate des catholiques de Viterbe

Dans un Bref à l'évêque il avait déjà, à la date du 14 juin, exprimé sa satisfaction pour le Jubilé organisé en cette ville pour célébrer l'anniversaire (75) de sa première communion.

Mgr Marsolini, chapelain secret de Sa Sainteté, s'est rendu le 7 août, avec le Rme P. Martins, supérieur général de la Compagnie de Jésus, dans la ville d'Anagni, afin d'y visiter les bâtiments que le Saint-Père y a fait construire pour l'installation d'un institut scolaire. Les nouveaux bâtiments seront affectés, assure-t-on, à un grand institut d'études supérieures de théologie et de philosophie, dont la direction serait confiée par le Souverain Pontife aux RR. PP. Jésuites.

Le 8 août, à 11 heures, après les audiences habituelles aux personnages officiels, Sa Sainteté a reçu deux chanoines de Sainte-Marie-in-Via-Lata, qui au nom du chapitre, sont venus, à l'occasion de la fête de saint Cyriaque, lui faire l'offrande traditionnelle des pains bénits dits de saint Cyriaque et préparés expressément, chaque année à pareil jour, par les religieuses de Sainte-Marthe qui en ont le privilège.

Le Saint Père a agréé l'offrande et accordé sa bénédiction aux chanoines de Sainte-Marie-in-Via-Lata, auprès desquels il s'est enquis aussi de la situation économique de leur chapitre, à la suite des mesures vexatoires auxquelles sont assujettis maintenant les derniers restes du patrimoine de l'Eglise.

Le Saint-Père, après s'être réservé lui-même un des pains bénits qui venaient de lui être offerts, afin d'en goûter par dévotion, a fait distribuer les autres au personnel de la Famille pontificale.

Nous lisons dans la *Westminster Gazette* :

« On rapporte que la reine a été très touchée de la lettre du Pape accompagnant le cadeau qu'il a fait à la princesse Maud de Galles, à l'occasion de son mariage avec le prince de Danemark ; ce cadeau était un bracelet de forme antique en or massif. Il est bien rare qu'un Souverain Pontife envoie des cadeaux de noces à des membres de la famille royale d'Angleterre. On voit donc dans l'acte de Léon XIII une nouvelle preuve du désir du Vatican d'entretenir des relations amicales avec les Anglicans. »

Un journal catholique hollandais, le *Katholieke Werkman*, publie des détails bien consolants, bien fortifiants, sur les progrès de la vraie religion dans ce pays, où sa fécondité est, comme en tous lieux, admirable.

Il y a, d'après les chiffres qu'il donne, en Hollande : 1^o 96 maisons de Pères. Ces religieux desservent 66 paroisses et donnent l'enseignement des gymnases (lycées) à 725 élèves ; ils prêchent des missions, des retraites ; certains, comme les trappistes, partagent leur temps entre la prière, l'étude et le travail manuel ; 2^o 44 maisons de Frères qui soignent les malades, aliénés, orphelins, sourds-muets, vieillards, au nom-

bre de 2,485, et donnent l'éducation et l'instruction à 1,035 pensionnaires et à 12,120 élèves ; 3^o 22 maisons de Sœurs vouées à la vie contemplative ; 4^o 430 maisons de Sœurs hospitalières, qui prennent soin de 12,000 orphelins, enfants moralement abandonnés, aveugles, incurables, etc., et qui donnent l'instruction à 3,150 pensionnaires et à 121,270 élèves. En résumé, on compte en Hollande 592 couvents de Frères, de Pères ou de Sœurs. Sans parler des services qu'ils rendent à l'Eglise, ils élèvent 725 élèves en vue de l'Université, 4,185 pensionnaires et 133,390 élèves des écoles primaires. Leurs assistés sont au nombre de 15,565.

Quelles sont donc belles et merveilleuses les œuvres que le Seigneur accomplit par les mains de ceux qu'Il consacre à son service !

Du 23 au 27 août a eu lieu, à Dortmund en Westphalie, le 43ième congrès des catholiques allemands.

La réunion s'est tenue à Dortmund, qui est une région industrielle. Milieu excellent pour traiter à fond la question sociale, la question ouvrière et tous ces problèmes ardues qui passionnent avec raison les élites et les foules. Aussi, ces questions ont-elles tenu la première et la plus grande place dans le programme du congrès de Dortmund.

La salle dite du *Fredenbaum*, qui a servi aux réunions générales, est paraît-il, la plus vaste qui soit dans toute l'Allemagne. Cinq évêques ont assisté au congrès.

Voici des détails navrants sur l'horrible supplice qui a été infligé par les Fahavalos à l'infortuné Père Berthieu, S. J. missionnaire de Madagascar.

Le malheureux vieillard, enlevé par les Fahavalos, malgré la protection de la colonne Combes, chargée de le ramener à Tananarive avec ses paroissiens, fut entraîné dans le Nord.

On le laissa d'abord toute une journée et toute une nuit attaché à un arbre, sans nourriture et exposé à toutes les intempéries de la saison.

Le lendemain il fut dépouillé de ses vêtements ; on lui trancha le nez et les deux oreilles et on lui creva les yeux avec un pieu durci au feu et encore rouge. Puis on lui fit subir une horrible mutilation.

Dans cet état, il fut forcé de se tenir debout lié à un poteau, les entrailles pendantes.

Les Fahavalos défilèrent ensuite devant lui, chacun lui assénant un coup de sagaie. Par un raffinement de cruauté inouï, ils évitèrent de le frapper mortellement, tout en lui faisant d'horribles blessures.

Au bout de deux heures de cet épouvantable supplice, il fut achevé par son propre domestique. Celui-ci enlevé aussi par les Fahavalos, avait été forcé, sous peine de mort, de prendre une lance et de frapper son maître. Pris de pitié, il lui plongea sa sagaie dans le flanc, puis à travers la nuque et mit fin ainsi aux tortures de l'infortuné.

C'est cet homme lui-même qui a raconté ces faits.

Détail étrange : au cours de son supplice, le P. Berthieu demanda son chapelet. Ses tortionnaires le lui remirent, s'imaginant que c'était un fétiche qu'il serait dangereux pour eux de lui refuser.

Rappelons que cette scène s'est passée à cinq jours de marche de Tananarive, capitale de la colonie française de Madagascar, Laroche régna.

Celui qui écrit ces lignes ajoute que le même sort a dû être réservé à MM. Garnier, Savoyan, Gollin et à leurs compagnons.

IL Y A CINQUANTE ANS

A L'Industrie (Joliette)

La communauté des Clercs de Saint-Viateur se prépare à célébrer, l'année prochaine, le cinquantenaire de leur arrivée dans le pays. Quand ces dignes religieux prirent possession du Collège Joliette, cette maison avait déjà une année d'existence.

Le document suivant, publié en 1846 ne sera pas dépourvu d'intérêt en cette circonstance.

Prospectus d'une maison d'éducation à l'Industrie

Ce nouvel institut, sous la présidence de M. Manseau, vicaire général et curé du lieu, ouvrira ses classes le 23 septembre.

En attendant l'arrivée des Frères de l'Ordre de Saint-Viateur, qui doivent avoir la conduite de cette maison, des ecclésiastiques prendront la direction des classes. On y enseignera la lecture et l'écriture tant en anglais qu'en français et les premières règles. Mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres de compte, la géographie, l'usage des globes, l'histoire et le dessin ; enfin toutes les parties de l'instruction qui sont les plus en usage dans le monde. Dans le cours de l'année, on sera en mesure de donner aussi des leçons de musique aux élèves pour le piano et l'orgue dans le but de former des organistes pour les campagnes.

Les écoliers résideront constamment à l'Académie, ils y coucheront, afin d'être élevés dans la discipline chrétienne, sous la vue de maîtres religieux ; mais il leur sera donné un temps convenable pour aller prendre leurs repas chez eux où à leur maison de pension.

Pour les conditions on pourra s'adresser à Messire Manseau, président. Les avantages qu'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parents à y envoyer leurs enfants.

On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour la santé ; la belle rivière de l'Assomption qui passe à quelques arpents de cette maison, ne contribue pas peu à la salubrité de l'air, et fournira aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochée de l'église que du village évitera bien des distractions aux enfants en même temps qu'elle leur donnera le moyen de remplir facilement tous leurs devoirs de religion, et même leurs petits exercices de piété suivant leur goût et leur dévotion.

Une ligne de stage régulière est établie entre le village de l'Industrie et Lavaltrie. Chaque fois que le bateau touche à cette dernière place, il s'y trouve des voitures commodes pour transporter les voyageurs.

P. S. — Le public est de plus averti que tous les enfants prendront les trois repas au village et non à l'Académie.